

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 898

16 avril 2013

SOMMAIRE

Aquatrans Cargo S.A.	43059	Inquam-BMR S.à.r.l.	43061
Ardennes Investments S.à r.l.	43059	Jade Management Holding S.à r.l.	43062
Armurerie Freylinger & Cie S.à r.l.	43059	Jade Portfolio 1 S.à r.l.	43063
Bankers & Brokers S.A.	43058	Jade Portfolio 2 S.à r.l.	43063
Believe Finance S.A.	43104	Jans & Henrot Associés S.à r.l.	43062
Bita Electronique S.A.	43060	Japan Universal Management S.A.	43098
Design Plus	43064	John Deere Bank S.A.	43063
Ecoburst S.A.	43058	JTG Trading S.à r.l.	43103
F&P Group	43058	KKR NXP Investor S.à r.l.	43063
FR Acquisition Finance Subco (Luxem- bourg), S.à r.l.	43060	KPI Retail Property 35 S.à.r.l.	43063
FR Acquisition Holding Corporation (Lu- xembourg), S. à r.l.	43060	Megatouch Luxembourg S.à r.l.	43058
FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l.	43060	Meshline	43064
GRENCAGE S.A. Société de Titrisation	43059	P.M. Imports/Exports s.à r.l.	43064
Imagolux S.à r.l.	43061	POP 10 S.à r.l.	43064
Immobilier Progress Management S.A.	43061	POP 2 S.à r.l.	43065
Immobilier Progress Management S.A.	43062	POP 3 S.à r.l.	43065
Immobilière 1911 S. à r.l.	43062	POP 7 S.à r.l.	43065
IMMOBILIERE François MULLER	43061	Retail Investments Sàrl	43103
Immo Invest H R S.A.	43061	Socitrading-Société Luxembourgeoise de Trading S.à r.l.	43065
Immotion S.à r.l.	43060	SPFC Holding S.à r.l.	43066
Imprimerie Exe S.A.	43062	SPFC Investment S.à r.l.	43077
		Steinfort Capital Growth SICAV-SIF	43104
		Steria Benelux S.A./NV	43104
		Ultimo Holding	43088

F&P Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 155.360.

L'associé et gérant unique de la Société, Olivier Ferrer, décide de transférer son adresse au 40, Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029792/11.

(130036862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Ecoburst S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 170.167.

La Convention de Domiciliation conclue entre la Société Anonyme ECOBURST S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Anonyme Société Européenne de Banque, Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 6 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2013029775/14.

(130036840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Megatouch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1131 Luxembourg, 20, rue Antoine.
R.C.S. Luxembourg B 111.112.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 25.02.2013 in Luxembourg stattfand.

Erster Beschluss

Der Gérant Daniel Schaack wurde mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat entlassen.

Zweiter Beschluss

Als neuer Gérant wurde mit sofortiger Wirkung Herr Kalac Dany, geboren am 03.11.1952 prof. wohnhaft 20, Rue Antoine, L - 1131 Luxembourg ernannt. Das Mandat wurde als unbefristet festgelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 01. Mars de 2013.

Référence de publication: 2013029969/15.

(130036490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Bankers & Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 130.298.

En date du 22 février 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société Bankers & Brokers S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 130298.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme
Monsieur Andrea DE MARIA
40, Avenue de la Faïencerie
L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2013031009/14.

(130037987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Ardennes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013030965/14.

(130038381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Armurerie Freylinger & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, rue Marcel Schmit.
R.C.S. Luxembourg B 23.791.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030966/10.

(130038140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Aquatrans Cargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 118.275.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013030959/11.

(130038188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

GREENCAGE S.A. Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.441.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 février 2013

Résolution:

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer H.R.T. Révision S.A. 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et décide de nommer

Réviseur d'entreprises agréé

ALTER AUDIT Sàrl, 2, rue de Strasbourg, L - 2562 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013031161/19.

(130037868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.623.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031137/10.

(130037922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.365.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031138/10.

(130037921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

FR Acquisition Finance Subco (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.360.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031136/10.

(130037920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Bita Electronique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 12.456.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031023/9.

(130037949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Immotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 92.418.

Le domicile de Monsieur Jeannot Colbett gérant et également associé de la société, est le 13, route d'Arlon L-8211 Mamer.

Le domicile de Madame Emma Colbett-Muller associée, est le 1, rue des Champs L-7312 Mullendorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013031197/13.

(130037852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Inquam-BMR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 97.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031186/10.

(130038219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Imagolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 196, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 102.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031188/10.

(130038234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Immo Invest H R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 154.002.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031189/10.

(130038175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

IMMOBILIERE François MULLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 2.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05 mars 2013.

Référence de publication: 2013031195/10.

(130038224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Immobilier Progress Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.861.

En date du 22 février 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société IMMOBILIEN PROGRESS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B116861.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Riccardo MORALDI

38, Avenue de la Faiencerie

L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2013031191/14.

(130038051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Immobilier Progress Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.861.

En date du 22 février 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société IMMOBILIEN PROGRESS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B116861.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Andrea DE MARIA

38, Avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2013031192/14.

(130038051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Immobilière 1911 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 47.965.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031196/10.

(130037740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Imprimerie Exe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I., In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 101.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031198/10.

(130038238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Jans & Henrot Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 146.592.

Nous procédons à la décision que la société Speltz Sarl sis au 8 rue Chimay L-1333 Luxembourg avec le numéro de RCS B 29070 n'est plus gérante de la société, avec pour effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031202/10.

(130038310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Jade Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.449.211,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031204/10.

(130038126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Jade Portfolio 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 800.001,00.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031205/10.

(130038154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Jade Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.100,00.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031206/10.

(130038164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

KKR NXP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 154.508.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031222/10.

(130038371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

KPI Retail Property 35 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031226/10.

(130037778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

John Deere Bank S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.106.

Madame Marie Zelnio ZIEGLER a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Bank S.A. (la «Société») avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Par décision en date du 19 décembre 2012, Monsieur Patrick E. MACK, avec adresse professionnelle au 6400 NW 86th Street, 50131 Johnston, Iowa, a été désigné Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031213/14.

(130037878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

P.M. Imports/Exports s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 31, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.654.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°270/13 rendu en date du 21 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes, pour absence d'actif, les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée P.M. IMPORTS/EXPORTS s.à r.l. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 31, avenue de la Faïencerie, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Maître Admir PUCURICA
Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2013030235/15.

(130036660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Meshline, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.468.

Extrait de la résolution prise par le gérant de la société

Le gérant décide de transférer le siège social de la Société du 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030603/13.

(130036891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Design Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 10, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 162.255.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 13 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 mars 2013.

Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2013030399/13.

(130037501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

POP 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.137.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013

Changement de siège social:

A compter du 1^{er} mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Certifié conforme à l'original.

Référence de publication: 2013030682/13.

(130037544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

POP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.140.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013

Changement de siège social:

A compter du 1^{er} mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030698/13.

(130037419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

POP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.139.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013

Changement de siège social:

A compter du 1^{er} mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030701/13.

(130037424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

POP 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.135.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013

Changement de siège social:

A compter du 1^{er} mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030709/13.

(130037547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Socitrading-Société Luxembourgeoise de Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 4, rue Jean Berthels II.

R.C.S. Luxembourg B 23.388.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°273/13 rendu en date du 21 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes, pour absence d'actif, les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée SOCITRADNG-SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TRADING s.à.r.l. avec siège social à L-2340 Luxembourg, 4, rue Jean Bertels II, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Maître Admir PUCURICA
Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2013030236/15.

(130036766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

SPFC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.358.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of February,
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"OHA Structured Products C GenPar, LLC", a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the companies register of Delaware under number 5217528, acting as general partner of OHA Structured Products Master Fund C, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number 66811,

represented by Mr Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "SPFC Holding S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of share-

holders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Transitory provision:

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

Subscription and Liberation:

The Articles having thus been established, the sole shareholder, "OHA Structured Products C GenPar, LLC", pre-named, subscribe the twelve thousand five hundred (12,500.-) shares representing the total share capital of the Company,

and fully paid up by payments in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder.

The appearing person, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit février,

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

«OHA Structured Products C GenPar, LLC», une société constituée sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro 5217528, agissant comme associé commandité de OHA Structured Products Master Fund C, L.P., un partnership incorporé sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, auprès du registre de commerce des îles Cayman sous le numéro 66811,

représentée par M. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé en date du * 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "SPFC Holding S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire:

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts ayant été arrêtés, l'associée unique, «OHA Structured Products C GenPar, LLC», prénommée, souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital social et ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cents euros (1.100,-EUR).

Résolutions de l'associée unique.

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

Gérant de catégorie A:

M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 Juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 83, Pall Mall, Londres, SW1Y5ES;

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg); and
- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2. Fixation du siège social de la Société à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.SOMMA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7805. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026793/604.

(130032265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

SPFC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.373.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of February,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"SPFC Holding S.à r.l.", with registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Mr Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 18th, 2013.

Such proxy, after signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "SPFC Investment S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs

to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Com-

pany's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 09:00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s). The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Transitory provision:

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

Subscription and Liberation:

The Articles having thus been established, the sole shareholder, "SPFC Holding S.a r.l.", prenamed, subscribe the twelve thousand five hundred (12,500.-) shares representing the total share capital of the Company, and fully paid up by payments in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder.

The appearing person, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit février

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

«SPFC Holding S.à r.l.» une ayant au siège social au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

représentée par M. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "SPFC Investment S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances

anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/

peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 09.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire:

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts ayant été arrêtés, l'associée unique, «SPFC Holding S.à r.l.», prénommée, souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital social et ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cents euros (1.100,-EUR).

Résolutions de l'associée unique.

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A:

M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 Juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 83, Pall Mall, Londres, SW1Y5ES;

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Fixation du siège social de la Société aux 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. SOMMA, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7806. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026794/598.

(130032615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Ultimo Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 118.760.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Advent Ultimo (Cayman) Limited, a limited liability company existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at C/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Linda HARROCH, avocat, by virtue of a proxy, given under private seal on 19 December 2012.

- JT Vehicle CY Limited, a limited liability company existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 35, Theklas Lysioti Street, Eagle Star House, CY - 3030 Limassol, Cyprus,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on 21 December 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "ULTIMO HOLDING", a société à responsabilité limitée, with registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 118.760, incorporated by a notarial deed on 17 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") dated 24 October 2006, number 1988, page 95411. The articles of association have been amended for the last time on 19 August 2009, pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, published in the Memorial dated 3 September 2009, number 1695.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the par value of the shares in the Company from twenty-five euros (EUR 25.00) down to one euro (EUR 1.00) and to increase the total number of shares from one million three hundred and sixty-four thousand two hundred and forty seven (1,364,247) up to thirty-four million one hundred and six thousand one hundred and seventy-five (34,106,175). As a consequence of the above, the shares will be owned as follows:

Advent Ultimo (Cayman) Limited, prenamed owns thirty million five hundred and sixty-three thousand nine hundred and twenty-five (30,563,925) shares; and

JT Vehicle CY Limited, prenamed owns three million five hundred and forty-two thousand two hundred and fifty (3,542,250).

Second resolution

The shareholders decide to create ten classes of ordinary shares referred to as (i) the class A shares (the "Class A Shares"), (ii) the class B shares (the "Class B Shares"), (iii) the class C shares (the "Class C Shares"), (iv) the class D shares (the "Class D Shares"), (v) the class E shares (the "Class E Shares"), (vi) the class F shares (the "Class F Shares"), (vii) the class G shares (the "Class G Shares"), (viii) the class H shares (the "Class H Shares"), (ix) the class I shares (the "Class I Shares") and (x) the class J shares (the "Class J Shares" and together referred to as the "Ordinary Shares"), which shall have the rights and obligations as set out in the Company revised articles of incorporation following their amendment.

Third resolution

The shareholders decide to convert the existing thirty-four million one hundred and six thousand one hundred and seventy-five (34,106,175) shares following the change of their par value and the creation of the ten classes of shares, in:

a. (i) three million twenty-two thousand one hundred and sixteen (3,022,116) Class A Shares, (ii) three million twenty-two thousand one hundred and sixteen (3,022,116) Class B Shares, (iii) three million twenty-two thousand one hundred and sixteen (3,022,116) Class C Shares, (iv) three million twenty-two thousand one hundred and sixteen (3,022,116) Class D Shares, (v) three million twenty-two thousand one hundred and sixteen (3,022,116) Class E Shares, (vi) three million twenty-two thousand one hundred and sixteen (3,022,116) Class F Shares, (vii) three million twenty-two thousand one hundred and sixteen (3,022,116) Class G Shares, (viii) three million twenty-two thousand one hundred and sixteen (3,022,116) Class H Shares, (ix) three million twenty-two thousand one hundred and sixteen (3,022,116) Class I Shares and (x) three million three hundred and sixty-four thousand eight hundred and seventy-nine (3,364,879) Class J Shares, which are owned by Advent Ultimo (Cayman) Limited; and

b. (i) three hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (350,252) Class A Shares, (ii) three hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (350,252) Class B Shares, (iii) three hundred and fifty thousand two hundred and

fifty-two (350,252) Class C Shares, (iv) three hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (350,252) Class D Shares, (v) three hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (350,252) Class E Shares, (vi) three hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (350,252) Class F Shares, (vii) three hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (350,252) Class G Shares, (viii) three hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (350,252) Class H Shares, (ix) three hundred and fifty thousand two hundred and fifty-nine (350,259) Class I Shares and (x) three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and seventy-five (389,975) Class J Shares, which are owned by JT Vehicle CY Limited.

Fourth resolution

The shareholders decide to amend article 6 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

« **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at thirty-four million one hundred and six thousand one hundred and seventy-five euros (EUR 34,106,175.00) divided into thirty-four million one hundred and six thousand one hundred and seventy-five (34,106,175) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (all together the "Shares"), which are divided into:

- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) shares class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and seventy-seven (3,372,377) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- three million seven hundred and fifty-four thousand eight hundred and fifty-four (3,754,854) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up."

Fifth resolution

The shareholders decide to insert a new article 7 in the Company's articles of incorporation and as a consequence to renumber the remaining articles in the Company's articles of incorporation. New article 7 shall read as follows:

" **Art. 7. Shares.**

7.1 Share premium - In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, or to allocate funds to the legal reserve.

7.2 Profit Sharing - The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 27 in any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

7.3 Voting rights - Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.4 Repurchase of Shares

7.4.1 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order: (i) Class J Shares; (ii) Class I Shares; (iii) Class H Shares; (iv) Class G Shares; (v) Class F Shares; (vi) Class E Shares; (vii) Class D Shares; (viii) Class C Shares; and (ix) Class B Shares;

7.4.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) as is determined by the Board of Managers and approved unanimously by the general meeting of shareholders, and the holders of Shares

of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

7.4.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the 1915 Law."

All cross-references within the articles re-numbered are therefore amended accordingly due to the insertion of a new articles 7 and the renumbering of the Company's articles of incorporation which include reference in Articles 10, 11, 12 and 13.

Sixth resolution

The shareholders decide to fully restate section E (Financial Year -Annual Accounts - Distribution of profits) and section F (Dissolution, Liquidation) in the Company's articles of incorporation.

"E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 25. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 26. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 27. Distribution of profits

27.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

27.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

27.3 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

27.3.1 First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

27.3.2 the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

27.3.3 the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

27.3.4 the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

27.3.5 the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

27.3.6 the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

27.3.7 the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

27.3.8 the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

27.3.9 the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,

27.3.10 the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

27.4 Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

27.5 Subject to the conditions (if any) fixed by the 1915 Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Managers fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers

and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."

Seventh resolution

The shareholders decide to insert new definitions under new article 30 (Definitions) of the Company's articles of incorporation: definition of "Available Amount", "Cancellation Value Per Share", "Interim Accounts", "Interim Account Date" and "Total Cancellation Amount" which shall read as follows:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Class J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

Eighth resolution

The shareholders decide to amend the following definitions under new article 30 (Definitions) of the Company's articles of incorporation: "Majority Shareholder", "Securities" and "Ultimo Portfolio" which shall read as follows:

"Majority Shareholder" means Advent Ultimo (Cayman) Limited, with its registered office at PO Box 207 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands;

"Securities" means any of the Convertible Debt, Shares and any other securities issued by any member of the Group from time to time;

"Ultimo Portfolio" means Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A. a Luxembourg private limited company ("société anonyme") incorporated and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95089."

Ninth resolution

The shareholders decide to suppress the definition of "CPEC" under new article 30 (Definitions) in the Company's articles of incorporation.

Tenth resolution

The shareholders acknowledge and approve the repurchase by the Company of three million seven hundred and fifty-four thousand eight hundred and fifty-four (3,754,854) Class J Shares, having each a par value of one euro (EUR 1.00)

each held by (i) Advent Ultimo (Cayman) Limited for an amount of three million three hundred and sixty-four thousand eight hundred and seventy-nine (3,364,879) Class J Shares and (ii) JT Vehicle CY Limited for an amount of three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and seventy-five (389,975) Class J Shares (all together referred to as the "Repurchased Shares").

The shareholders decide upon the payment of a global redemption price of two million three hundred thousand euros (EUR 2,300,000.00), which shall be paid to (i) Advent Ultimo (Cayman) Limited for an amount of one million nine hundred and seventy-one thousand five hundred and eleven euros and thirty-five cents (EUR 1,971,511.35) and (ii) JT Vehicle CY Limited for an amount of three hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighty-eight euros and sixty-five cents (EUR 328,488.65). The redemption price is calculated based on the Company's cumulated losses as at 30 September 2012.

Eleventh resolution

The shareholders decide to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of three million seven hundred and fifty-four thousand eight hundred and fifty-four euros (EUR 3,754,854.00) so as to bring it from its present amount of thirty four million one hundred and six thousand one hundred and seventy-five euros (EUR 34,106,175.00) down to thirty million three hundred and fifty-one thousand three hundred and twenty-one euros (EUR 30,351,321.00) by cancellation of the Repurchased Shares.

Twelfth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 6. Share Capital.

6.1 The issued capital of the Company is set at thirty million three hundred and fifty-one thousand three hundred and twenty-one euros (EUR 30,351,321.00) divided into thirty million three hundred and fifty-one thousand three hundred and twenty-one (30,351,321) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (all together the "Shares"), which are divided into:

- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) shares class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (3,372,368) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up and;
- three million three hundred and seventy-two thousand three hundred and seventy-seven (3,372,377) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up.

6.2 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the 1915 Law."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Advent Ultimo (Cayman) Limited, une limited liability company constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à C/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 19 décembre 2012.

- JT Vehicle CY Limited, une limited liability company constituée et régie selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 35, Theklas Lysioti Street, Eagle Star House, CY - 3030 Limassol, Chypre,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 décembre 2012.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «ULTIMO HOLDING», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.760, constituée suivant acte notarié en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 24 octobre 2006, numéro 1988, page 95411. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 août 2009 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, précité, publié au Mémorial en date du 3 septembre 2009, numéro 1695.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) à un euro (EUR 1,00) et d'augmenter le nombre total de parts sociales de un million trois cent soixante-quatre mille deux cent quarante-sept (1.364.247) à trente-quatre millions cent six mille cent soixante-quinze (34.106.175). En conséquence de ce qui précède, les parts sociales seront désormais détenues comme suit:

Advent Ultimo (Cayman) Limited, prénommé détient trente millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent vingt-cinq (30.563.925) parts sociales; et

JT Vehicle CY Limited, prénommé détient trois millions cinq cent quarante-deux mille deux cent cinquante (3.542.250) parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés décident de créer dix classes de parts sociales référencées comment étant (i) les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), (ii) les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), (iii) les parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), (iv) les parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), (v) les parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), (vi) les parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), (vii) les parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), (viii) les parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), (ix) les parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) les parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Troisième résolution

Les associés décident de convertir les trente-quatre millions cent six mille cent soixante-quinze (34.106.175) parts sociales existantes, suite à ce changement de valeur nominale et la création des dix catégories de parts sociales en:

a. (i) trois millions vingt-deux mille cent seize (3.022.116) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trois millions vingt-deux mille cent seize (3.022.116) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trois millions vingt-deux mille cent seize (3.022.116) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trois millions vingt-deux mille cent seize (3.022.116) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trois millions vingt-deux mille cent seize (3.022.116) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trois millions vingt-deux mille cent seize (3.022.116) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trois millions vingt-deux mille cent seize (3.022.116) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trois millions vingt-deux mille cent seize (3.022.116) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trois millions vingt-deux mille cent dix-huit (3.022.118) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trois millions trois cent soixante-quatre mille huit cent soixante-dix-neuf (3.364.879) Parts Sociales de Catégorie J, détenues par Advent Ultimo (Cayman) Limited; et

b. (i) trois cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (350.252) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trois cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (350.252) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trois cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (350.252) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trois cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (350.252) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trois cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (350.252) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trois cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (350.252) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trois cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (350.252) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trois cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (350.252) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trois cent cinquante mille deux cent cinquante-neuf (350.259) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quinze (389.975) Parts Sociales de Catégorie J, détenues par JT Vehicle CY Limited.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à trente-quatre millions cent six mille cent soixante-quinze euros (EUR 34.106.175,00) divisé en trente-quatre millions cent six mille cent soixante-quinze (34.106.175) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) (les "Parts Sociales") chacune qui sont divisées en:

- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- (3.372.368) Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-dix-sept (3.372.377) Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées; et
- trois millions sept cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-quatre (3.754.854) Parts Sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées."

Cinquième résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 7 dans les Statuts de la Société et par conséquent de re-numéroter le reste des articles. Ce nouvel article 7 aura la teneur suivante:

" **Art. 7. Parts Sociales.**

7.1 Prime d'émission - En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

7.2 Partage des bénéfices - Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 27 au cours d'un exercice où l'assemblée générale des Associés décide de procéder à une distribution de dividendes.

7.3 Droits de vote - Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

7.4. Rachat de Parts Sociales

7.4.1 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:(i) Parts Sociales de Catégorie J; (ii) Parts Sociales de Catégorie I; (iii) Parts Sociales de Catégorie H; (iv) Parts Sociales de Catégorie G; (v) Parts Sociales de Catégorie F; (vi) Parts Sociales de Catégorie E; (vii) Parts Sociales de Catégorie D; (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et (ix) Parts Sociales de Catégorie B;

7.4.2 En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) au Montant Disponible (pour autant qu'il n'excède pas le Montant Total d'Annulation) fixé par le Conseil de Gérance et approuvé unanimement par l'assemblée générale des Associés, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

7.4.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi de 1915."

En raison de la re-numérotation des articles suite à l'insertion d'un nouvel article, toute référence d'articles dans les articles re-numéroté sont modifiés et notamment les articles faisant référence aux articles 10, 11, 12 et 13.

Sixième résolution

Les associés décident de modifier totalement la section E (Année sociale, Bilan, Répartition) et la section F (Liquidation - Dissolution) des statuts comme suit:

"E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 25. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 26. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 27. Répartition des bénéfices.

27.1 Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

27.3 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

27.3.1 Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

27.3.2 les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

27.3.3 les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

27.3.4 les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

27.3.5 les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

27.3.6 les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

27.3.7 les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

27.3.8 les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

27.3.9 les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

27.3.10 les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

27.4 Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

27.5 Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi de 1915 et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associés de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale."

Septième résolution

Les associés décident d'ajouter de nouvelles définitions dans le nouvel article 30 (Définitions) des statuts telles que "Montant Disponible", "Valeur d'Annulation par Part Sociale", "Comptes Intérimaires", "Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires" et "Montant Total d'Annulation", qui aura la teneur suivante:

"Montant Disponible" désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission relative aux Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi de 1915 ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (incluant les réserves de primes d'émission relative aux Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi de 1915 ou aux Statuts.

"Valeur d'Annulation par Part Sociale" désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

"Comptes Intérimaires" désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

"Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires" désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

"Montant Total d'Annulation" désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales de Catégorie J, I, H, G, F, E, E, D, C et B est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Huitième résolution

Les associés décident de modifier les définitions suivantes sous l'article 30 (Définitions) des Statuts telles que "Associé Majoritaire", "Titres" et "Ultimo Portfolio" qui auront désormais la teneur suivante:

"Associé Majoritaire" désigne Advent Ultimo Cayman Limited;

"Titres" désigne l'un quelconque des Dettes Convertibles, des Parts et de tout autre titre émis par un membre du Groupe de temps à autre;

"Ultimo Portfolio" désigne Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95089.

Neuvième résolution

Les associés décident de supprimer la définition de "CPEC" à l'article 30 (Définitions) des Statuts.

Dixième résolution

Les associés prennent connaissance et approuvent le rachat par la Société de trois millions sept cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-quatre (3.754.854) Parts Sociales de Classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) et détenues par (i) Advent Ultimo (Cayman) Limited pour un montant de trois millions trois cent soixante-quatre mille huit cent soixante-dix-neuf (3.364.879) Parts Sociales de Classe J et (ii) JT Vehicle CY Limited pour un montant de trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quinze (389.975) Parts Sociales de Classe J (toutes ensemble les "Parts Sociales Rachetées").

Les associés fixent le prix de rachat à deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000,00) qui sera payé à (i) Advent Ultimo (Cayman) Limited pour un montant d'un million neuf cent soixante et onze mille cinq cent onze euros et trente-cinq cents (EUR 1.971.511,35) et (ii) JT Vehicle CY Limited pour un montant de trois cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante-cinq cents (EUR 328.488,65). Le prix de rachat a été fixé en tenant compte des pertes cumulées de la Société au 30 septembre 2012.

Onzième résolution

Les associés décident par conséquent de réduire le capital social d'un montant de trois millions sept cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 3.754.854,00) afin de le réduire de son montant actuel de trente-quatre million cent six mille cent soixante-quinze euro (EUR 34.106.175,00) jusqu'à trente millions trois cent cinquante et un mille trois cent vingt et un euros (EUR 30.351.321) par annulation des Parts Sociales Rachetées.

Douzième résolution

Les associés décident par conséquent de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la société est fixé à trente millions trois cent cinquante et un mille trois cent vingt et un euros (EUR 30.351.321,00) divisé en trente millions trois cent cinquante et un mille trois cent vingt et un (30.351.321) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) (les "Parts Sociales") chacune qui sont divisées en:

- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
 - trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
 - trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
 - trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
 - trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
 - trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
 - trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-huit (3.372.368) Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
 - (3.372.368) Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- et
- trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-dix-sept (3.372.377) Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées.

6.2 Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17725. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013025557/552.

(130030471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Japan Universal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.285.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN
ON THE ELEVENTH DAY OF FEBRUARY.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mrs Caroline Ronfort, private employee, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

acting in her capacity as representative of the board of directors of Japan Universal Management S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg trade and companies' register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B170.285 (respectively the "Board of Directors" and the "Company"), pursuant to a power granted by resolutions of the Board of Directors dated 11 February 2013 (the "Resolutions").

The Company was incorporated by the undersigned notary's deed dated 17 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 August 2012 under number 2087. The articles of association have not been amended since then.

An extract of the Resolutions, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time.

The appearing party, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state the following declaration:

1. That pursuant to article 5.1.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is the following:

" **5.1.1.** The Company's issued share capital is set at three million five hundred thousand Japanese Yen (JPY 3,500,000,-), consisting of three million five hundred (3,500,000) shares having a par value of one Japanese Yen (JPY 1,-) each."

2. That pursuant to articles 5.2.1 of the Articles, the authorised share capital of the Company is the following:

"The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at one billion Japanese Yen (JPY 1,000,000,000,-) to be represented by one billion (1,000,000,000) shares. The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the board of directors in relation thereto) shall be valid from the date of incorporation until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of incorporation in the Memorial C."

The remaining articles in Article 5 read as follows:

" **5.3.** The board of directors, or any delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue shares (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to shares) it determines within the limits of the authorised unissued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of any available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. The general meeting has waived and has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law and any related procedures to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares (or any securities, instrument or right convertible, exchangeable or giving right to shares) within the authorised unissued share capital.

5.4. The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

5.5. The Company shall not issue fractional shares. The board of directors shall be authorised, at its discretion, to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

5.6. The issued and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.7. Any share premium or other available reserves of the Company is freely distributable or available for any purpose in accordance with the provisions of these Articles."

3. By its Resolutions dated on 11 February 2013, the Board of Directors (i) confirmed that all conditions laid down in the Articles so as to proceed to a share capital increase by means of the authorized capital were fulfilled and (ii) decided

to realize a capital increase in the amount of one million two hundred and eleven thousand five hundred and forty four Japanese Yen (JPY 1,211,544.00) in order to bring the Company's share capital from its current amount of three million five hundred thousand Japanese Yen (JPY 3,500,000) to four million seven hundred and eleven thousand five hundred and forty four Japanese Yen (JPY 4,711,544-),

by the issuance of one million two hundred and eleven thousand five hundred and forty four (1,211,544) new shares with a nominal value of one Yen (JPY 1,-) each, fully paid in and having the same rights as the existing shares (the "New Shares"),

and to accept the subscription of the below New Shares as further informed in the Resolutions and for the number of shares as mentioned below, without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders of the Company, as provided for in article 5.3 of the Articles:

Name of Subscribers	No. of Shares	Amount (JPY)
Mr. Yi Shen	40,385	40,385.00
Mr. Tatsunori Okumura	161,538	161,538.00
Mr. Takeshi Yagi	53,846	53,846.00
Mr. Naoto Ishikawa	80,769	80,769.00
Mr. Takeshi Mori	26,923	26,923.00
Mr. Hirofumi Oyama	26,923	26,923.00
Mr. Tatsuya Uemura	13,462	13,462.00
Mr. Yasuo Tanaka	13,462	13,462.00
Mr. Ryotaro Osaki	13,462	13,462.00
Mr. Hiroki Shibata	13,462	13,462.00
Mr. Tetsuya Abe	40,385	40,385.00
Mr. Teruhiko Nishihashi	67,308	67,308.00
Mr. Dai Kajino	67,308	67,308.00
Mr. Yoshiomi Nomoto	13,462	13,462.00
Mr. Nobuyuki Tanaka	26,923	26,923.00
Mr. Yoshikatsu Tsutsumi	13,462	13,462.00
Mr. Kenichiro Takase	13,462	13,462.00
Mr. Michio Tanaka	13,462	13,462.00
Mr. Kazuki Tanaka	40,385	40,385.00
Mr. Tatsuya Sekiwa	26,923	26,923.00
Mr. Hisamitsu Ota	26,923	26,923.00
Mr. Kunihiko Ichimura	13,462	13,462.00
Mr. Fumitaka Kuga	26,923	26,923.00
Mr. Yoshifumi Ishigaki	13,462	13,462.00
Mr. Manabu Hatae	26,923	26,923.00
Mr. Yohei Nagafuchi	67,308	67,308.00
Mr. Koichiro Asai	201,923	201,923.00
Mr. Nobuaki Nakamoto	67,308	67,308.00
TOTAL	1,211,544	1,211,544.00

4. The implementation of the relevant capital increase described above, is recorded by the undersigned notary who expressly acknowledges having been provided with the justifying documents of the subscription and of the payment of the New Shares, so that the amount of one million two hundred and eleven thousand five hundred and forty four Japanese Yen (JPY 1,211,544.00) is now at the Company's disposal,

that following this capital increase, the share capital of the Company has been increased to four million seven hundred and eleven thousand five hundred and forty four Japanese Yen (JPY 4,711,544-), and the article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at four million seven hundred and eleven thousand five hundred and forty four Japanese Yen (JPY 4,711,544-), consisting of four million seven hundred and eleven thousand five hundred and forty four (4,711,544) shares having a par value of one Japanese Yen (JPY 1,-) each.

5.2 Authorised Share Capital

5.2.1 The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at nine hundred ninety five million two hundred and eighty eight thousand four hundred and fifty six Japanese Yen (JPY 995,288,456.00) to be represented by nine hundred ninety five million two hundred and eighty eight thousand four hundred and fifty six shares. The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the board of directors in relation thereto) shall be valid from the date of incorporation until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of incorporation in the Mémorial C.

5.3 The board of directors, or any delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue shares (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to shares) it determines within the limits of the authorised unissued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of any available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. The general meeting has waived and has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law and any related procedures to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares (or any securities, instrument or right convertible, exchangeable or giving right to shares) within the authorised unissued share capital.

5.4 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

5.5 The Company shall not issue fractional shares. The board of directors shall be authorised, at its discretion, to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

5.6 The issued and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.7 Any share premium or other available reserves of the Company is freely distributable or available for any purpose in accordance with the provisions of these Articles."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appeared, the said appeared known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appeared signed together with the Notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE ONZE FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de Japan Universal Management S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 170.285 (respectivement le «Conseil d'Administration» et la «Société»), en vertu d'un pouvoir accordé par résolutions du Conseil d'Administration datées du 11 février 2013 (les «Résolutions»).

La Société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 17 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2087 du 23 août 2012. Les statuts de la Société ont n'a pas modifiés.

Un extrait des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionné, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Qu'en vertu de l'article 5.1. des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital émis de la société est le suivant:

« **5.1.1.** La Société a un capital social émis de trois millions cinq cent mille Yen Japonais (YJP 3.500.000.-), représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (YJP 1.-) chacune.»

2.- Qu'en vertu de l'article 5.2.1 des Statuts le capital autorisé de la société est le suivant:

« **5.2.1.** La Société a un capital social autorisé (en ce compris le capital social émis) d'un milliard de Yen Japonais (JPY 1.000.000.000.-) représenté par un milliard d'actions. Le capital autorisé non émis (et toute autorisation octroyée au

conseil d'administration en relation avec celui-ci) demeurera valable depuis la date de constitution jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de constitution au Mémorial C»

Le reste des paragraphes de l'article 5 des Statuts est libellé comme suit:

« **5.3.** Le conseil d'administration, ou tout mandataire valablement nommé par le conseil d'administration, peut à tout moment émettre des actions (ou tout autre titre ou droit convertible, ou échangeable ou octroyant un droit à des actions) qu'il détermine dans les limites du capital autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'apport de toutes les réserves disponibles aux moments et selon les conditions et termes prévus, en ce compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son/ses mandataire(s) peu(ven)t, à leur entière discrétion décider sans réserver aucun droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. L'assemblée générale a renoncé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscriptions des actionnaires prévu par la loi et toute procédure y relative dans la mesure où elle estime souhaitable une telle renonciation, suppression ou limitation dans le cadre de toute émission d'actions (ou tout autre titre ou droit convertible, ou échangeable ou octroyant un droit à des actions) dans les limites du capital social autorisé mais non émis.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.5. La Société n'émettra pas de fraction d'actions. Le conseil d'administration est autorisé, à son entière discrétion, à effectuer un versement en numéraire ou à délivrer un document en lieu et place de l'action fractionnée.

5.6. Le capital social émis et le capital social autorisé pourront être augmentés ou diminués par une résolution des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.7. Toute prime d'émission ou toutes autres réserves disponibles de la Société est librement distribuable ou disponible pour quelque but que ce soit en conformité avec les dispositions des présents Statuts.»

3.- Par les dites Résolutions du 11 février 2013, le Conseil d'Administration (i) a attesté que toutes les conditions stipulées dans les Statuts pour procéder à l'augmentation de capital par voie de capital autorisé étaient satisfaites et (ii) a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant de un million deux cent onze mille cinq cent quarante quatre Yen Japonais (YJP 1.211.544,00),

en vue de porter le capital souscrit actuel de trois millions cinq cent mille Yen Japonais (YJP 3.500.000.-) à quatre millions sept cent onze mille cinq cent quarante quatre Yen Japonais (YJP 4.711.544.-),

par l'émission de un million deux cent onze mille cinq cent quarante quatre (1.211.544.-) nouvelles actions d'une valeur nominale de un Yen Japonais (YJP 1,00) chacune, totalement libérées et jouissant des mêmes droits que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»),

et d'accepter la souscription des Nouvelles Actions ci-dessous tel que renseigné dans les Résolutions et pour le nombre d'actions mentionné ci-dessous, sans réserver aucun droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants de la Société, conformément aux dispositions de l'article 5.3 des Statuts:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions	Montant (JPY)
Mr. Yi Shen	40.385	40.385,00
Mr. Tatsunori Okumura	161.538	161.538,00
Mr. Takeshi Yagi	53.846	53.846,00
Mr. Naoto Ishikawa	80.769	80.769,00
Mr. Takeshi Mori	26.923	26.923,00
Mr. Hirofumi Oyama	26.923	26.923,00
Mr. Tatsuya Uemura	13.462	13.462,00
Mr. Yasuo Tanaka	13.462	13.462,00
Mr. Ryotaro Osaki	13.462	13.462,00
Mr. Hiroki Shibata	13.462	13.462,00
Mr. Tetsuya Abe	40.385	40.385,00
Mr. Teruhiko Nishihashi	67.308	67.308,00
Mr. Dai Kajino	67.308	67.308,00
Mr. Yoshiomi Nomoto	13.462	13.462,00
Mr. Nobuyuki Tanaka	26.923	26.923,00
Mr. Yoshikatsu Tsutsumi	13.462	13.462,00
Mr. Kenichiro Takase	13.462	13.462,00
Mr. Michio Tanaka	13.462	13.462,00
Mr. Kazuki Tanaka	40.385	40.385,00
Mr. Tatsuya Sekiwa	26.923	26.923,00
Mr. Hisamitsu Ota	26.923	26.923,00

Mr. Kunihiro Ichimura	13.462	13.462,00
Mr. Fumitaka Kuga	26.923	26.923,00
Mr. Yoshifumi Ishigaki	13.462	13.462,00
Mr. Manabu Hatae	26.923	26.923,00
Mr. Yohei Nagafuchi	67.308	67.308,00
Mr. Koichiro Asai	201.923	201.923,00
Mr. Nobuaki Nakamoto	67.308	67.308,00
TOTAL	1.211.544	1.211.544,00

4.- La réalisation de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, est constatée par le notaire instrumentant lequel reconnaît expressément avoir obtenu les documents justifiant la souscription et le paiement des Nouvelles Actions, de sorte que la somme de un million deux cent onze mille cinq cent quarante quatre Yen Japonais (YJP 1.211.544-) se trouve être à la disposition de la Société,

que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le capital social de la Société se trouve porté à quatre millions sept cent onze mille cinq cent quarante quatre Yen Japonais (YJP 4.711.544,00-), et l'article 5 des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de quatre millions sept cent onze mille cinq cent quarante quatre Yen Japonais (YJP 4.711.544,00-), représenté par quatre millions sept cent onze mille cinq cent quarante quatre (4.711.544) actions ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (YJP 1.-) chacune.

5.2 Capital Autorisé

5.2.1 La Société a un capital social autorisé (en ce compris le capital social émis) de neuf cent quatre-vingt-quinze millions deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-six Yen japonais (YJP 995.288.456,00) représenté par neuf cent quatre-vingt-quinze millions deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-six (995.288.456,00) d'actions. Le capital autorisé non émis (et toute autorisation octroyée au conseil d'administration en relation avec celui-ci) demeurera valable depuis la date de constitution jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de constitution au Mémorial C.

5.3 Le conseil d'administration, ou tout mandataire valablement nommé par le conseil d'administration, peut à tout moment émettre des actions (ou tout autre titre ou droit convertible, ou échangeable ou octroyant un droit à des actions) qu'il détermine dans les limites du capital autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'apport de toutes les réserves disponibles aux moments et selon les conditions et termes prévus, en ce compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son/ses mandataire(s) peu(ven)t, à leur entière discrétion décider sans réserver aucun droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. L'assemblée générale a renoncé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscriptions des actionnaires prévu par la loi et toute procédure y relative dans la mesure où elle estime souhaitable une telle renonciation, suppression ou limitation dans le cadre de toute émission d'actions (ou tout autre titre ou droit convertible, ou échangeable ou octroyant un droit à des actions) dans les limites du capital social autorisé mais non émis.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.5 La Société n'émettra pas de fraction d'actions. Le conseil d'administration est autorisé, à son entière discrétion, à effectuer un versement en numéraire ou à délivrer un document en lieu et place de l'action fractionnée.

5.6 Le capital social émis et le capital social autorisé pourront être augmentés ou diminués par une résolution des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.7 Toute prime d'émission ou toutes autres réserves disponibles de la Société est librement distribuable ou disponible pour quelque but que ce soit en conformité avec les dispositions des présents Statuts.»

Frais - Évaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 14 février 2013. Relation: RED/2013/240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 février 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013025968/277.

(130031019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

JTG Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 162.528.

En date du 15 février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Verwaltungsratsmitglied(er)/Geschäftsführer:

Rayer:

Rotteveel, Joseph

Fonction: Gérant B

Nomine:

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 9, Meescheck L-6834 Biver

Fonction: Gérant B

Mandat: Indéterminée

Rayer:

Seen, Albert

Fonction: Gérant B

Nomine:

Andreas Capital Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Gérant B

Mandat: Indéterminée

Larochette, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013031214/28.

(130037692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Retail Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 390.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.859.

EXTRAIT

Il est constaté que les adresses et dénominations des associés ont été modifiées comme suit:

- CVC Capital Partners Asia II Limited, inscrite au «Jersey Financial Services Commissions» sous le numéro 87453, dont le siège social est situé au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey, JE1 2ST Channel Islands, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P.;

- CVC Capital Partners Asia II Limited, inscrite au «Jersey Financial Services Commissions» sous le numéro 87453, dont le siège social est situé au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey, JE1 2ST, Channel Islands, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC Capital Partners Asia Pacific II Parallel Fund - A, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013031349/18.

(130038045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Steinfort Capital Growth SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 133.174.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 20 février 2013

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur John S. Morrey, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur Mr Lutz Kalkofen, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Madame Muriel Sosnowski, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Deloitte Audit s.à.r.l. 560 rue de Neudorf L-2220 comme "Réviseur d'Entreprises Agréé" pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2013 et ce, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour le compte de Steinfort Capital Growth SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013031383/20.

(130038047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Steria Benelux S.A./NV, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 86.256.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 mars 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013031403/14.

(130038131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Believe Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.020.

—
Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des administrateurs, à savoir Christian Tailleur, Keimpe Reitsma, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

- du commissaire, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013029695/18.

(130036580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.
